

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC1013

présenté par

Mme Duby-Muller, rapporteure et M. Patrier-Leitus, rapporteur

ARTICLE 12 BIS

Après le mot :

« numérique »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 7 :

« contrôle le respect des dispositions du présent article par les tiers qui réalisent les mesures d'audience. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel